

## Les monnaies d'imitation dans la Gaule du Bas-Empire

En Gaule, durant le Bas-Empire, les monnaies officielles émises à Rome et dans les autres ateliers impériaux (par exemple Lyon, Trèves, Cologne, Milan...) côtoient les monnaies irrégulières. C'est ce qu'illustrent les dépôts mis au jour sur les sites archéologiques de Chevroches (Nièvre) et de Parville (Eure), ainsi que les officines monétaires découvertes à Châteaubleau (Seine-et-Marne).

### 1 – Les différents types de monnaies

#### 1-1 – les monnaies officielles

Les dénominations monétaires ayant eu cours dans l'Empire romain sont nombreuses. En or, en argent ou en alliage cuivreux, la plupart ont été imitées, avec toutefois deux grandes périodes de production : la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, dont le trésor de Parville comprend de nombreux spécimens, et le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, qu'illustre l'imposant trésor de Chevroches.

Quelques dénominations imitées aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècle :

Le **denier**, introduit sous la République romaine (509-27 av. J.-C.), est une monnaie d'argent initialement destinée à la solde des troupes et au salaire des fonctionnaires. Sa production officielle et sa circulation deviennent très épisodiques à l'issue du règne de Gordien III (238-244), mais les thésauriseurs continuent à en rechercher les exemplaires réputés de bon aloi. C'est en raison de cette demande que ces deniers étaient encore copiés sous l'« empire gaulois » (260-274).

L'**antoninien** est une autre pièce d'argent. Introduite par Caracalla (211-217) à la fin de l'année 214, elle se distingue du denier par la couronne radiée – c'est-à-dire constituée de rayons solaires – et non laurée que revêt l'effigie impériale. Sa valeur est double de celle du denier tout en ne contenant que 1,5 fois son poids d'argent. Rapidement abandonné sous Elagabale (218-222), ce « double denier » inflationniste fait néanmoins un retour spectaculaire en 238, lorsque les contraintes financières liées aux guerres deviennent plus fortes que les préventions à son égard. Il devient alors l'espèce de référence pour la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle.

Une troisième espèce, en alliage cuivreux cette fois, est le **double sesterce**. L'empereur y arbore également une effigie radiée. Créé et abandonné pendant le règne de Trajan Dèce (249-251), il renaît à l'initiative de Postume (260-269). Mais cette tentative est un échec car le poids de l'espèce, double de celui du **sesterce** sous Trajan Dèce, lui devient identique sous Postume. Sa production officielle s'arrête donc rapidement en 262, mais la demande populaire en numéraire de bronze demeure importante pour les échanges de la vie quotidienne. Les doubles sesterces vont donc être imités après l'arrêt de leur frappe officielle, ceci jusqu'en 270.

Le *nummus* est une pièce de billon (cuivre mêlé d'argent) argentée en surface. Introduite en 294 par Dioclétien (294-305), son poids et son titre vont se réduire à plusieurs reprises jusqu'en 348. Il est alors remplacé par la *maiorina*. On parle souvent pour ces monnaies d'*Aes* 1, 2, 3 ou 4 en fonction de leur diamètre et de leur poids. Dans le cas du trésor de Chevroches, il s'agit de petits bronzes (donc d'*Aes* 4), aussi appelés « minimis » du fait de leur diamètre très réduit (moins de 13 mm).

## 1-2 – Les monnaies irrégulières : fausses monnaies, imitations, monnaies de nécessité ?

La base de la législation romaine sur le faux-monnayage est la *lex Cornelia de falsa* (81 av. J.-C.), qui considère la contrefaçon du monnayage d'argent comme un crime. Le châtimeut réservé est la mort pour les esclaves et le bannissement pour les hommes libres. La loi évolue ensuite pour couvrir aussi la contrefaçon du monnayage de l'or, mais elle demeure mal connue pour le cuivre et ses alliages avant le IV<sup>e</sup> siècle.

Toutefois, en partant du principe que toute pièce susceptible de tromper son propriétaire sur sa valeur réelle ou son origine son origine est **fausse**, alors les **antoniniens** argentés en surface, **frappés** dans la décennie 260, le sont nécessairement puisqu'ils ressemblent parfaitement à ceux frappés à Trèves malgré une teneur en argent quatre ou cinq fois moindre. Il en va de même pour les **deniers** et antoniniens **coulés** qui reproduisent à l'identique et avec un aspect argenté très correct des prototypes officiels de bon aloi, tout en étant dépourvus de métal fin.

A contrario, les antoniniens de modules réduits, frappés après 274, voire certains bronzes à l'effigie de Postume, ne pouvaient tromper les usagers sur leur caractère non officiel du fait de leur module ou de leur iconographie parfois très fruste ; s

elon le critère précédemment énoncé, ces monnaies ne sauraient être qualifiées de fausses mais plutôt d'**imitations**...

Dans certains cas, la production d'imitations (au final le terme le plus général) pouvait être une réponse à un approvisionnement insuffisant en monnaies officielles. Le terme de **monnaie de nécessité** est alors le plus adapté.

## 2 – Les techniques de fabrication

Les monnaies impériales étaient toutes frappées. En revanche, les monnaies d'imitation pouvaient être soit frappées, soit coulées. Les techniques décrites ci-dessous sont celles mises en évidence dans les officines de Châteaubleau.

### 2-1 – La frappe

Pour les antoniniens, elle consistait souvent à découper des cylindres dans des **bâtonnets en bronze**, puis à marteler ces cylindres jusqu'à les transformer en **flans**. Les monnaies proprement dites sont alors obtenues en frappant ces flans avec les **coins monétaires** gravés par les graveurs de l'atelier, ou coulés à partir d'empreintes de monnaies officielles. À Châteaubleau, une partie de la production était même argentée et ce dès l'étape du **boudin monétaire**.

La frappe de doubles sesterces à l'effigie de Postume était quant à elle pratiquée sur des flans préparés soit par découpe dans des plaques de métal, soit par coulage « en chapelet » dans des moules en pierre calcaire, constitués d'alvéoles reliées par des canaux de coulée. Les deux exemplaires découverts à Châteaubleau sont d'autant plus exceptionnels qu'il s'agit, à ce jour, des premiers répertoriés pour l'époque gallo-romaine. Mais ce sont aussi les plus récents et les plus occidentaux, bien loin de ceux découverts à Chypre et au Moyen Orient, datés entre le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère et le I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Les faussaires pouvaient également utiliser comme « flans » des sesterces (voire des *dupondii* ou des *as*) usés du Haut-Empire, la **surfrappe** de ces monnaies devant permettre d'effacer les maigres reliefs subsistant.

## 2-2 – Le coulage

La technique consistait à empreindre, sur deux disques d'argile, l'avant et le revers de monnaies officielles, puis à empiler ces disques sur plusieurs niveaux. À ce stade de la préparation, une entaille était pratiquée sur toute la longueur de la pile afin d'assurer la fonction de canal de coulée. Accessoirement, elle aidait aussi à reconstituer la pile après l'extraction des prototypes officiels, au moment de replacer les moules dans le bon ordre et correctement orientés les uns par rapport aux autres. Les piles pouvaient alors être employées individuellement, ou groupées par deux ou par trois avec un canal de coulée commun.

## 3 – Les sites archéologiques et les dépôts monétaires

Des dépôts monétaires ont été mis au jour sur les sites archéologiques de Chevroches (Nièvre) et de Parville (Eure), et des officines monétaires ont été découvertes à Châteaubleau (Seine-et-Marne).

### 3-1 Le site de Parville, dans l'Eure

Puissant habitat gaulois et gallo-romain, le site de Parville fut occupé du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère au IV<sup>e</sup> siècle. Il se situe à faible distance de la ville antique d'Evreux (*Mediolanum Aulercorum*).

Lors de sa fouille en 2006, une « ferme indigène » gauloise a été identifiée, qui comprend, au sein d'un vaste enclos, des bâtiments domestiques et agricoles et un espace agraire aux alentours.

Sur ce vaste chantier, plusieurs monnaies gauloises et un dépôt monétaire antique ont été découverts. Ce dépôt de 100 monnaies en alliage cuivreux comprend un premier ensemble de 78 **doubles sesterces** à l'effigie de l'empereur « gaulois » Postume, qui a régné sur les provinces de Gaule, de Germanie, de Bretagne, d'Hispanie et de Lusitanie entre 260 et 269. On y relève la présence de seulement cinq exemplaires officiels, frappés dans l'atelier de Trèves. Tous les autres sont des imitations, dont un nombre conséquent, 34 au moins, a été produite par une très importante officine de faux-monnayeurs, dénommée « atelier II » par les numismates, et dont la localisation prête encore à discussions.

Les imitations, toutes origines confondues, sont majoritairement frappées. Toutefois, 21 ont été coulées dans des moules en argile et reproduisent ainsi, à l'identique, aussi bien des prototypes officiels que des imitations (des faux de faux en quelque sorte !).

On note également la présence de quatre monnaies du Haut Empire **surfrappées**, avec des **coins** de doubles sesterces à l'effigie de Postume. Cette manipulation permettait en effet de

doubler la valeur initiale de la pastille de métal... Le fin du fin est atteint à Parville avec la surfrappe d'un as de Néron : l'as valant un quart de sesterce, la valeur de la pièce surfrappée était donc multipliée par huit...

Le trésor de Parville comprend également 22 **sesterces** du Haut Empire, frappés, pour certains, 170 ans avant le règne de Postume... Ce fait témoigne du très grand attachement des Gallo-Romains à la circulation de ces grands bronzes, pour lesquels la Gaule a connu très peu de renouvellement dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle (au contraire, par exemple, de l'Espagne). Beaucoup de ces grands bronzes présentent donc une usure importante, extrême même pour les plus anciens d'entre eux.

La présence d'imitations de petit module à l'effigie de Postume, frappées après 267-268, ainsi que la démonétisation des grands et moyens bronzes qui intervient à partir de 271, permettent de dater la constitution de ce dépôt aux alentours de 270.

### 3-2 Le site de Chevroches (Nièvre)

Les fouilles menées en 2001 et 2002 à Chevroches ont révélé la présence, entre la première moitié du I<sup>er</sup> siècle et fin du IV<sup>e</sup> siècle, d'une importante agglomération gallo-romaine. Elle était située au franchissement de l'Yonne, par la voie reliant Entrains-sur-Nohans (*Intaranum*) à Autun (*Augusodunum*). Les activités économiques et artisanales semblent avoir été particulièrement intenses aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles. Deux dépôts monétaires ainsi que des stocks de métal, enfouis en vue de leur refonte, ont été mis au jour.

Le mobilier numismatique récupéré dans les fouilles de Chevroches se compose de 66 pièces romaines éparses de l'époque impériale (jusqu'à la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle) et de trois trésors. Le premier ensemble qui correspond très certainement au contenu d'une bourse, consiste en un lot de 46 imitations d'**antoniniens** de la fin du III<sup>e</sup> siècle, aux **flans** très minces, et en un fragment de métal non empreint. Les deux autres trésors ont été exhumés avec deux dépôts métalliques (objets manufacturés en fer, bronze et plomb et instruments en fer) au sein ou à proximité immédiate d'un local faisant office d'atelier métallurgique durant les décennies 320-350.

L'un est constitué de 263 monnaies formant un assortiment d'espèces variées qui vont de l'empereur Trajan (98-117) au règne de Constantin I (306-337), peu avant la réforme monétaire de 318, et aussi de 4 petits objets en bronze. Il s'agit fort probablement d'une réserve de matière première destinée à la refonte au même titre que les dépôts métalliques.

Le trésor restant, sans doute renfermé dans un sac depuis disparu, réunit au moins 867 petits bronzes du milieu du IV<sup>e</sup> siècle. Ces monnaies se répartissent en 3 **nummi** officiels émis entre 337-338 et 342-343 et en 864 copies de **nummi** constantiniens des années 330-341. Parmi elles, 861 spécimens offrent des modules inférieurs à 11 mm pouvant tomber jusqu'à 6 mm. Une recherche systématique des liaisons de **coins** a permis d'identifier 72 **droits** pour 71 **revers**. Le fait que plusieurs d'entre eux soient représentés sur un nombre fort élevé de monnaies, atteignant même jusqu'à 401 unités, implique que les piécettes concernées n'ont pas eu le temps de circuler et d'être dispersées au gré des transactions. On peut d'autant plus envisager l'hypothèse d'un petit numéraire confectionné sur place que quelques vestiges de production monétaire, tels que des tiges et des **boudins** de bronze, des éléments de **creuset**, ont également été récupérés dans l'atelier métallurgique.

### 3-3 Les officines monétaires de Châteaubleau (Seine-et-Marne)

Châteaubleau est un village situé à 70 km au sud-est de Paris. Menées de façon presque ininterrompue depuis 1961, les recherches archéologiques ont abouti à la mise au jour de plusieurs monuments ayant fonctionné entre le II<sup>e</sup> siècle et la fin du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère : un

ensemble culturel central composé de plusieurs temples gallo-romains (*fana*) ; un théâtre, associé à cet ensemble ; un sanctuaire de source, lié au culte des eaux guérisseuses ; Deux quartiers d'habitation ont également été partiellement fouillés dans cette agglomération qui s'est développée en bordure d'un tronçon de la *via Agrippa*.

C'est dans ce contexte que des monnaies d'imitation ont été produites dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. L'atelier monétaire de Châteaubleau se révèle d'autant plus exceptionnel que le nombre d'officines y est élevé – au moins trois – et que leurs emplacements sont variés : une officine en bordure de la voie romaine, une autre près de l'ensemble culturel central, une troisième en périphérie de l'agglomération, dans les structures d'une *villa rustica*. D'autre part, l'important mobilier recueilli (plus de 2 000 objets liés à la production de monnaies) montre que ces officines ont eu recours aussi bien à la technique de la frappe qu'à celle du coulage, pour produire pas moins de trois dénominations : des **deniers**, des **antoniniens**, et des **doubles sesterces**. Ces caractéristiques montrent que l'atelier de Châteaubleau était l'une des structures de faussaires les plus importantes, voire la plus importante localisée à ce jour, entre 260 et 285.

## Crédits

Fabien Pilon, président de l'association La Riobé et responsable scientifique des fouilles à Châteaubleau (Seine-et-Marne) ; doctorant à l'université Paris X Nanterre ; UMR 7041 (ArScAn)

Pour les dépôts monétaires de Chevroches :

Daniel Gricourt, Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France, centre d'étude des trouvailles monétaires.

## Glossaire

**Antoninien** : pièce d'argent introduite par Caracalla à la fin de l'année 214 ; sa valeur est double de celle du denier, dont elle se distingue par la couronne radiée – constituée de rayons solaires – qu'y revêt l'effigie impériale. Elle devient l'espèce de référence pour la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle.

**As** : monnaie en cuivre valant, sous l'Empire romain, un quart de sesterce ou un demi *dupondius*.

**Avers** : face de la monnaie portant les signes du pouvoir émetteur. Sous l'empire romain, l'effigie de l'empereur ou d'un membre de la famille impériale y est représentée. L'autre face de la monnaie est le revers.

**Bâtonnet en bronze** : cylindre en alliage cuivreux de dimensions variables (hauteur : de 10 à 100 mm environ ; diamètre : de 5 à 10 mm environ), servant à la fabrication de flans monétaires par découpes successives.

**Boudin monétaire** : élément en alliage cuivreux intervenant dans la fabrication de flans monétaires. Il résulte de l'ultime étape de découpe d'un bâtonnet et a souvent la géométrie d'un orthocylindre (mêmes hauteur et diamètre).

**Coins monétaires** : matrices gravées en creux et en miroir, dont la frappe permet d'empreindre en relief les flans monétaires. Dans le cas d'une frappe manuelle, l'un des coins est mobile, tenu en main par le monnayeur (coin de trousseau), et l'autre dormant, fiché (ou enserré) dans un support. Le coin peut être en fer ou en bronze.

**Coulage** : technique permettant de dupliquer des monnaies en coulant du métal dans des moules (en argile généralement), préalablement empreints par les monnaies prototypes à reproduire.

**Creuset** : récipient, souvent préparé avec un matériau réfractaire, permettant de faire fondre le métal.

**Dupondius** : monnaie en laiton valant, sous l'Empire romain, un demi sesterce, soit deux as.

**Denier** : monnaie en argent introduite sous la République romaine, entre 214 et 211 av. J.-C., initialement destinée à la solde des troupes et au salaire des fonctionnaires. Sa production officielle et sa circulation deviennent très épisodiques à l'issue du règne de Gordien III (238-244).

**Flan** : pastille de métal, lisse sur ses deux faces, transformée en monnaie en la frappant avec des coins monétaires. Les flans peuvent-être préparés de plusieurs manières : coulage dans des moules (en pierre, en argile) ; découpe dans des plaques de métal ; écrasement de boudins.

**Frappe** : technique permettant de produire des monnaies à partir de pastilles métalliques vierges (flans), dont les faces sont empreintes simultanément par la frappe d'une paire de coins monétaires.

**Maiorina** : monnaie de bronze argenté qui remplace le *nummus* en 348, avant d'être à son tour remplacée en 362 par une nouvelle dénomination.

**Nummus** : monnaie de billon (cuivre mêlé d'argent), argentée en surface, introduite en 294 par Dioclétien (294-305). Son poids et son titre ont été réduits à plusieurs reprises jusqu'en 348.

**Sesterce** : pièce du système monétaire augustéen, en laiton (puis constitué de bronze au plomb), valant un quart de denier.

**Double-Sesterce** : monnaie en alliage cuivreux créée puis abandonnée pendant le règne de Trajan Dèce (249-251). Sa réintroduction par l'empereur « gaulois » Postume (260-269) est un échec car le poids de l'espèce, double de celui du sesterce sous Trajan Dèce, lui devient identique sous Postume. Sa production officielle s'arrête rapidement en 262.

**Surfrappe** : action de refrapper, ponctuellement ou sur toute sa surface, une face – voire les deux – d’une monnaie.